



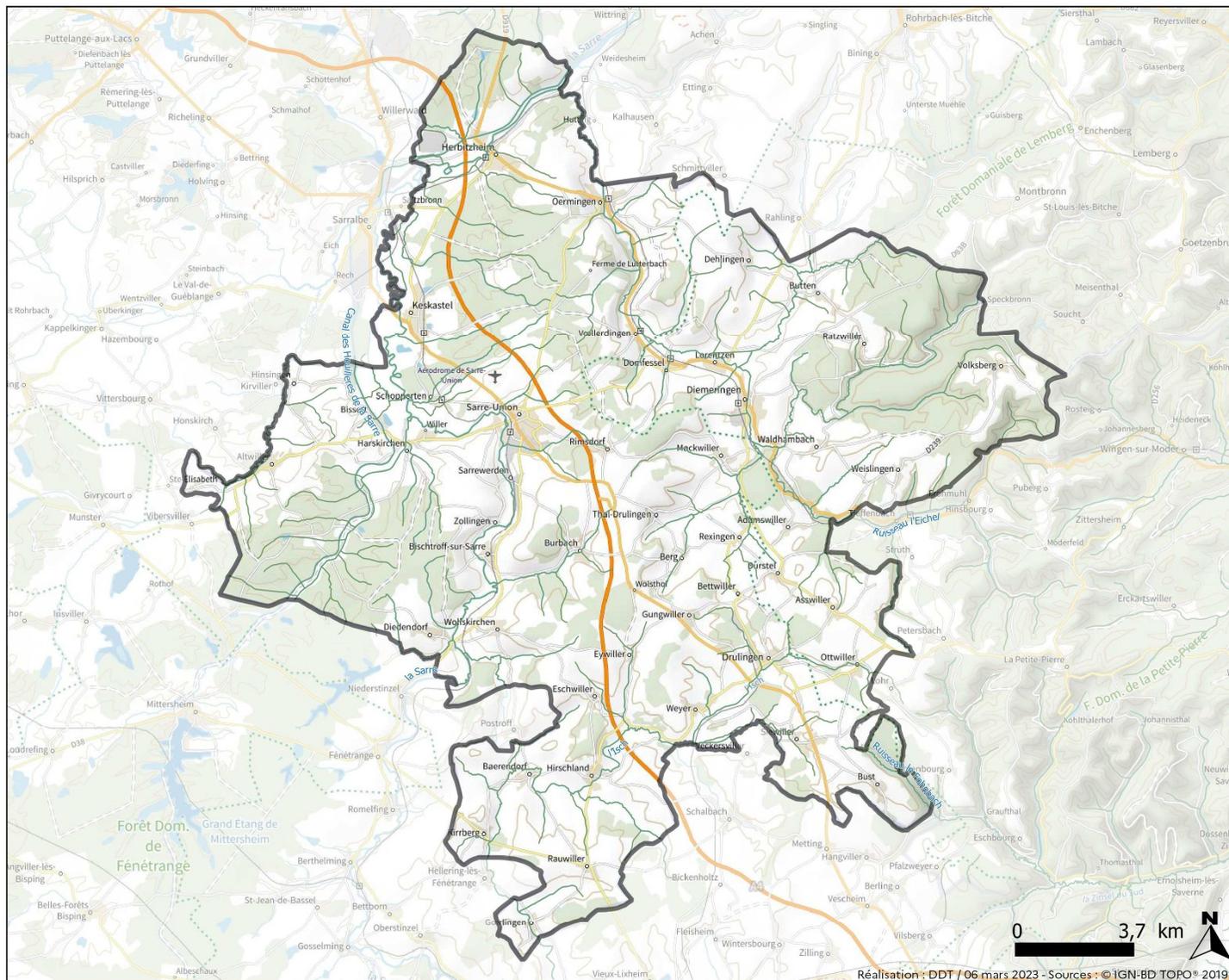
**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

## Période 2022-2027

### CC DE L'ALSACE BOSSUE



Contact :  
[ddt-planification@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-planification@bas-rhin.gouv.fr)

## Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



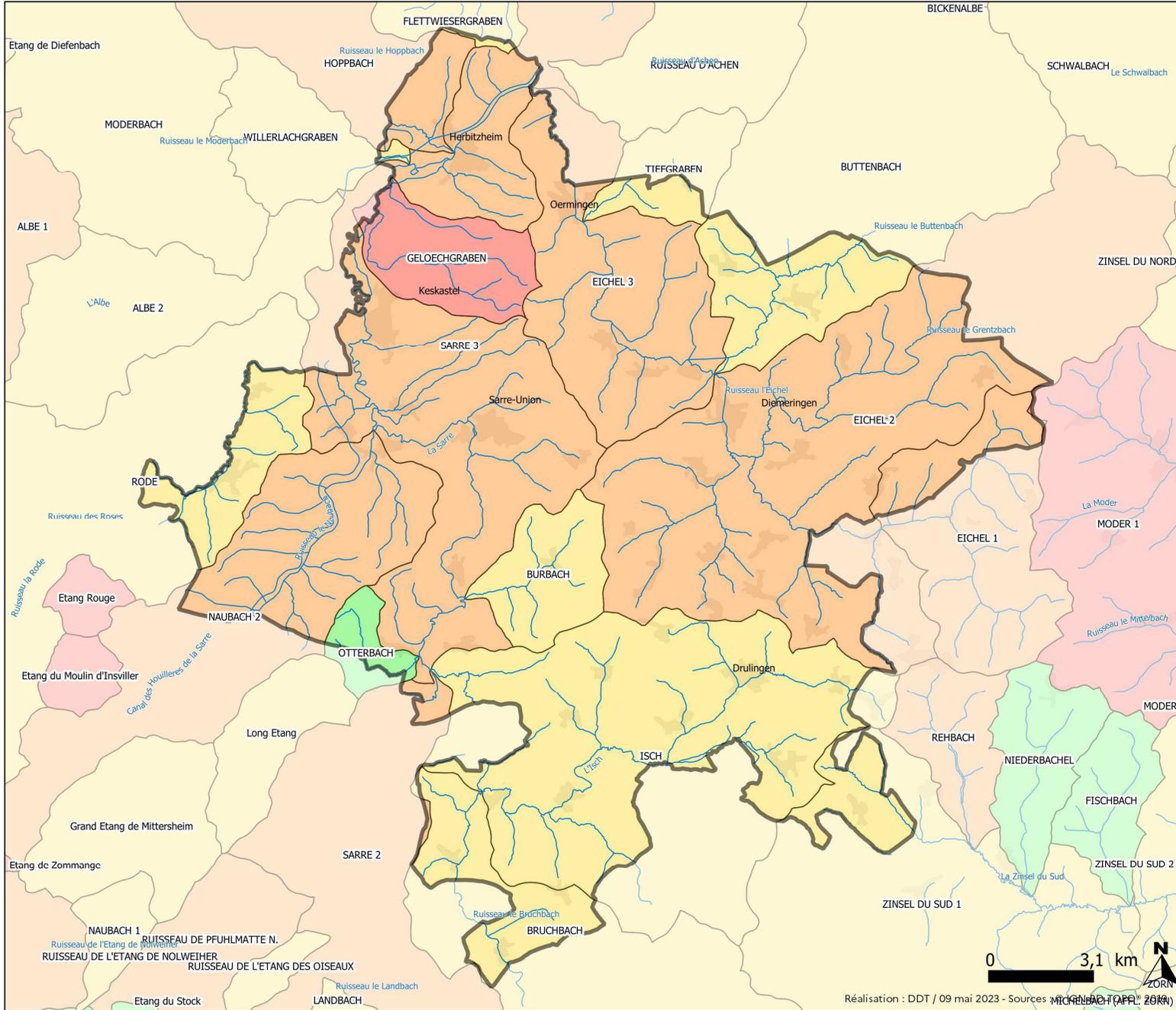
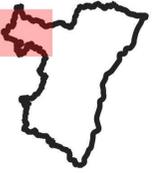
Josiane CHEVALIER

# GLOSSAIRE

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO <sub>5</sub>	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



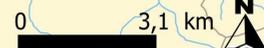
# L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE L'ALSACE BOSSUE



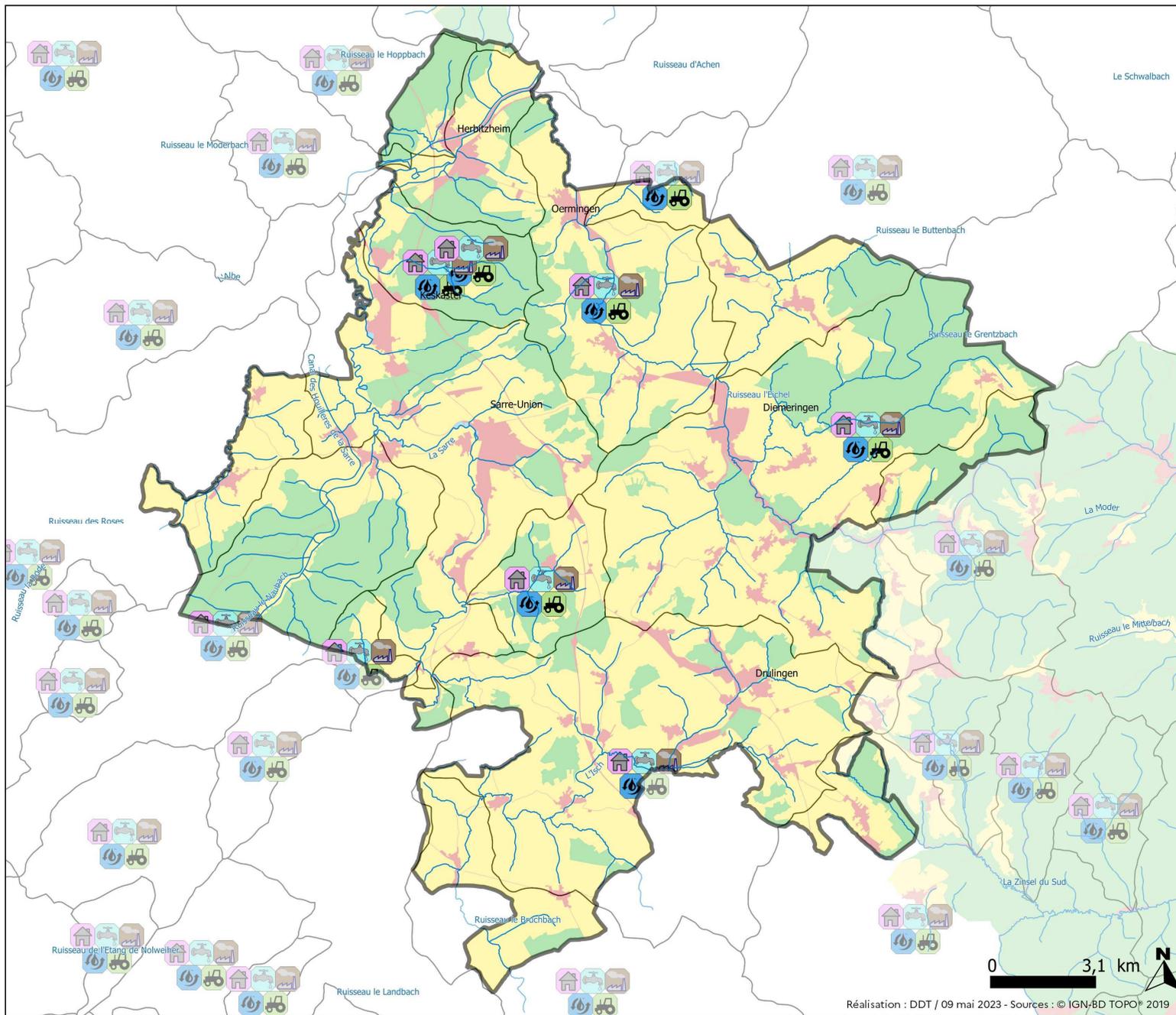
## Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant



## LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DE L'ALSACE BOSSUE



Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

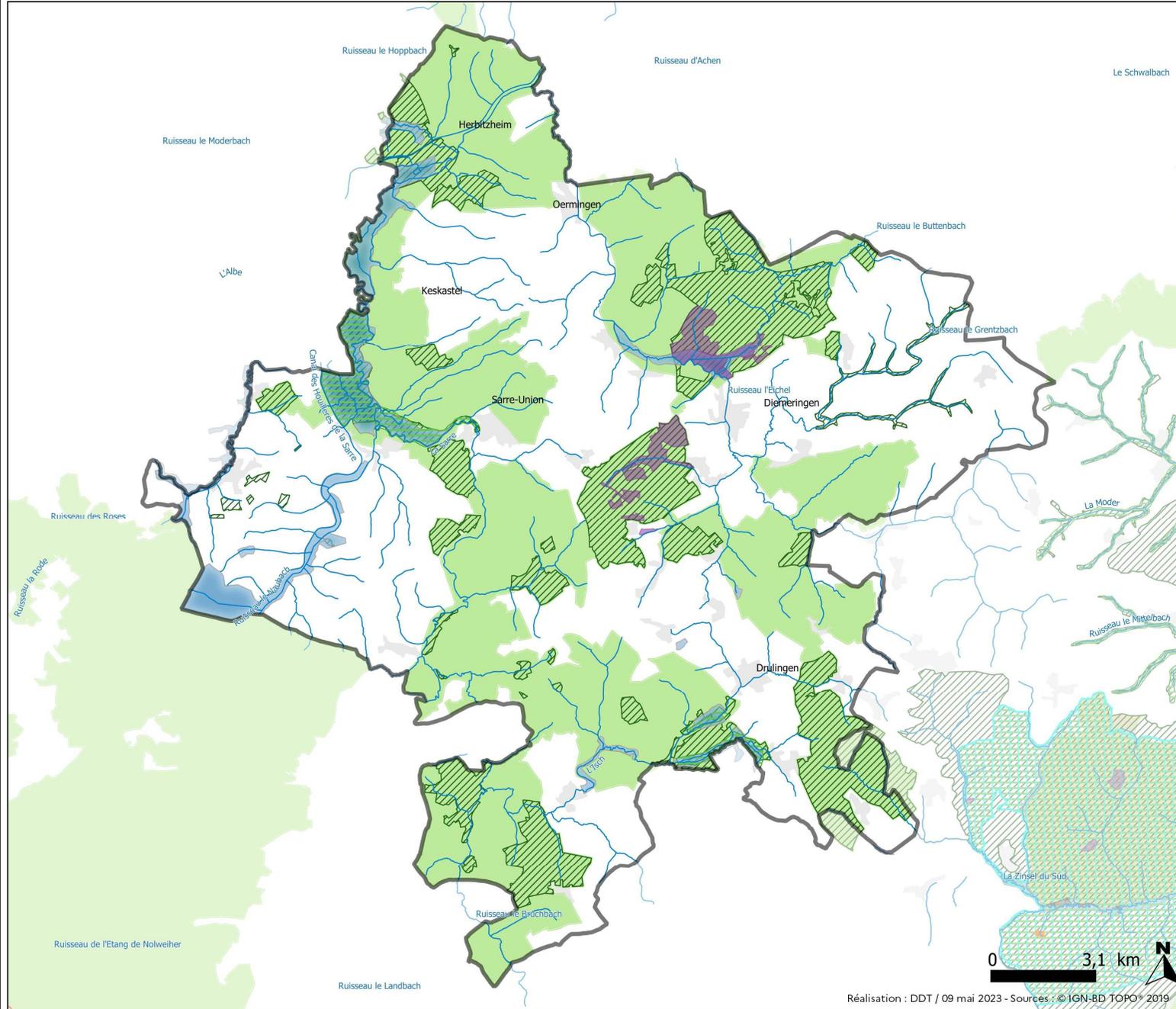
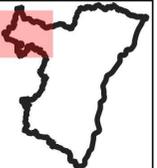
### Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

### Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

## LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE L'ALSACE BOSSUE



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

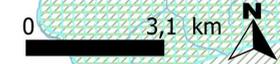
- N2000 ZSC
- N2000 ZPS
- • espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

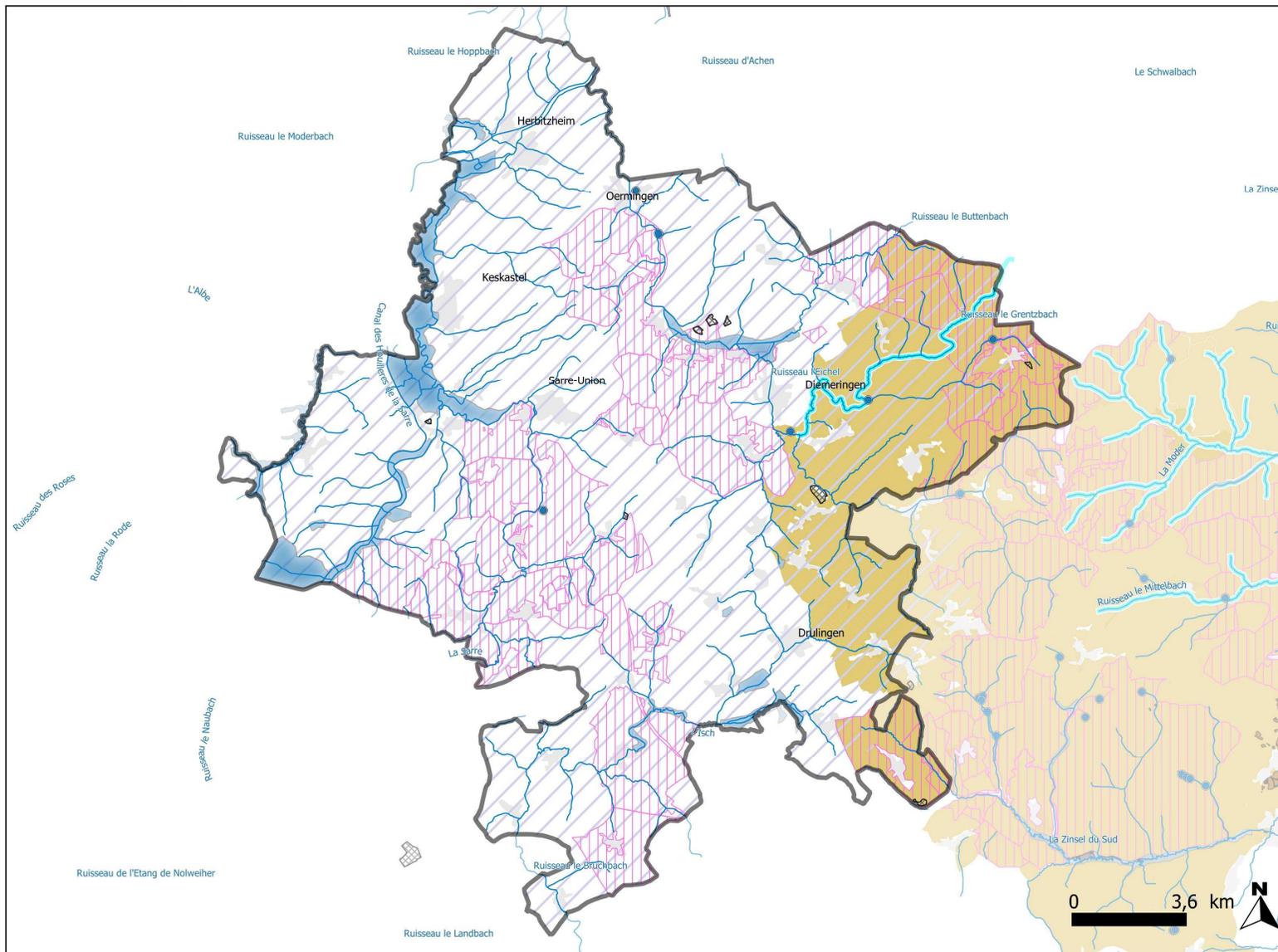
- ▨ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ▨ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

- Autres zonages de protection :
- Réserve biologique
  - Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
  - Réserve Naturelle Régionale (RNR)
  - Zone RAMSAR
  - Prairies permanentes en ZAR ou ZVR
  - Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)
  - Forêt de protection
  - Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)
  - Hamster - Zone de protection statique
  - Hamster - Zone d'accompagnement
  - Tache urbaine



## ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DE L'ALSACE BOSSUE



**Légende :**

Cours d'eau Liste 1 et 2	Zone humide	ZER VOSGES DU NORD	Mines et carrières	Prélèvement eau potable
Liste 1	Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)	Dégâts de sanglier (2020)	Zone vulnérable directive nitrates	Tache urbaine

### Assainissement

Une caractéristique du territoire en terme d'assainissement est la multiplication de toutes petites stations d'épuration, pour lesquelles il existe un enjeu de remontée des informations réglementaires.

De manière générale, il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement. Les nouveaux aménagements devront intégrer cette doctrine.

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur les systèmes d'assainissement de Diemerdingen et de Sarresud. Il conviendra d'engager des travaux sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déracordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

### Milieu aquatique

Le bassin versant de la Sarre comprend plusieurs zones humides remarquables majeures. Sur les affluents, ce sont les zones humides ripariennes qu'il convient de préserver.

### Inondation / Risques

Le territoire est concerné par un enjeu inondation au niveau de la Sarre et de ses affluents.

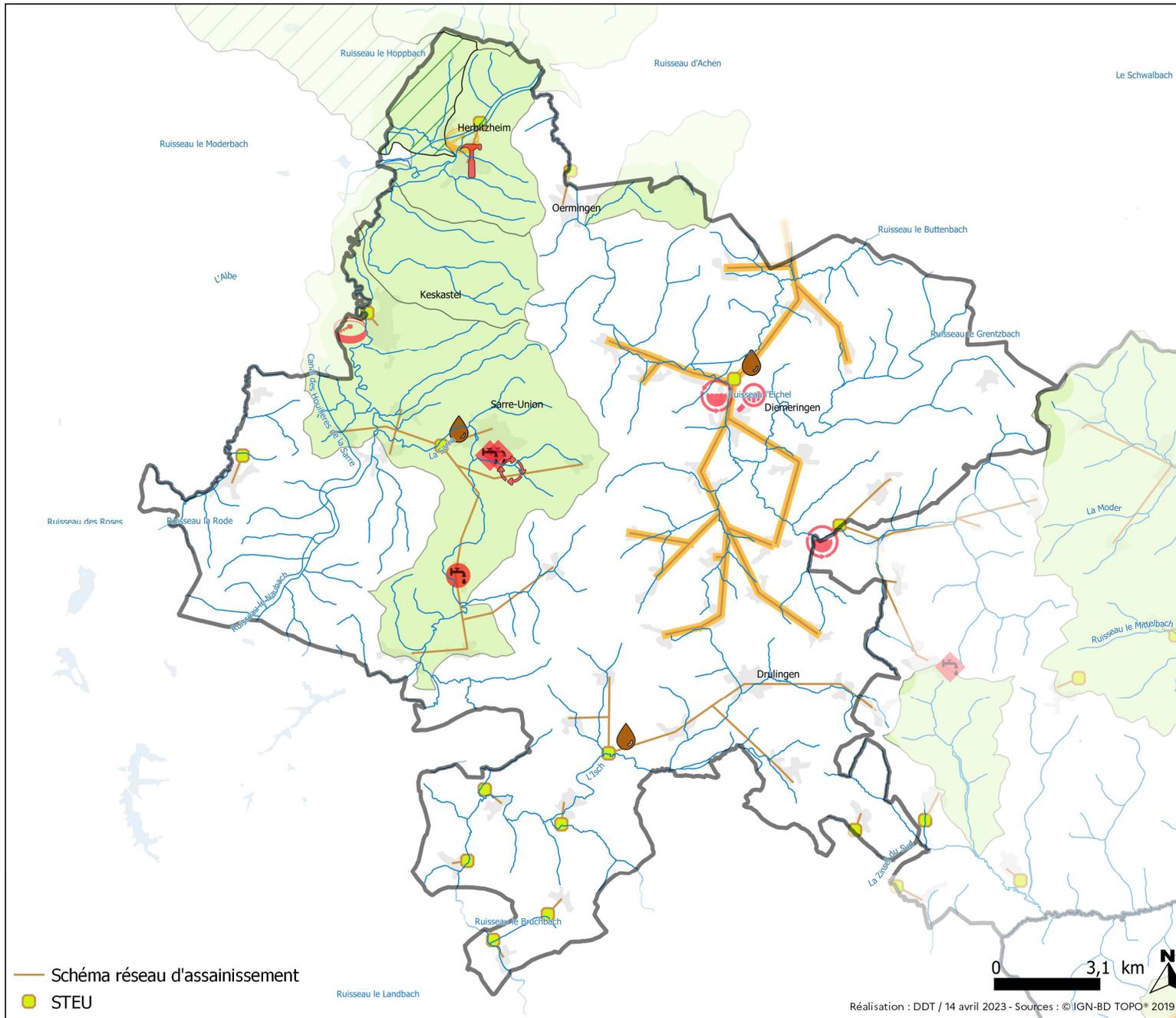
Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

### Eau potable

Le territoire a fait son entrée dans la zone vulnérable nitrates depuis 2021, induisant le respect des règles de la directive Nitrates.

### Nature

Un site N2000 est présent sur le territoire, constitué de prairies semi-naturelles humides et de prairies améliorées dont l'intérêt est d'être composé d'une mosaïque d'habitats dominés par une forte densité de prairies de fauche. Ces milieux étant particulièrement vulnérables au niveau et à la qualité de la nappe, les enjeux environnementaux du site se concentrent sur la conservation du caractère inondable des vallées et sur les apports modérés d'intrants. Le maintien de l'agriculture extensive est à soutenir pour conserver la valeur patrimoniale de ces milieux prisés par de nombreuses espèces d'insectes.



**Légende :**

**Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :**

• localisées à la commune<sup>1</sup>, à la station d'épuration<sup>2</sup>, à l'agglomération d'assainissement<sup>3</sup>, à la branche d'assainissement<sup>4</sup> ou à la masse d'eau<sup>5</sup> :

-  action « réseaux » (ASS0301)<sup>1</sup> : améliorer le taux de collecte des réseaux
-  action « assainissement » (ASS0401)<sup>2</sup> : reconstruire ou créer une nouvelle station d'épuration
-  action « assainissement » (ASS0501)<sup>3</sup> : équiper une station d'un traitement suffisant (Phosphore)
-  action « diffus toxiques » (ASS0701)<sup>3</sup> : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
-  action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>4</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales
-  action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>5</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales

**Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :**

• localisées à la masse d'eau :

-  restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, remeander un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
-  préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

**Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués**

• localisées à l'ICPE :

-  action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

**Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines**

• localisées à la commune<sup>1</sup> ou à l'ICPE<sup>2</sup> :

-  action « rendement de réseau » (RES0202)<sup>1</sup> : amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable
-  action « industrie » (RES0203)<sup>2</sup> : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels

— Schéma réseau d'assainissement  
● STEU

Ruisseau le Landbach

0 3,1 km



# LISTE DES ACTIONS

## de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

### Actions Assainissement

#### Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
DIEMERINGEN	ASS0501 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant	EICHEL 2	2022
	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	BUTTENBACH EICHEL 2 EICHEL 3 ISCH	2025
HERBITZHEIM	ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	SARRE 3	2023
	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP	SARRE 3	2023
KESKASTEL	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP	SARRE 3	2023

#### Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
DIEMERINGEN	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de DIEMERINGEN	BUTTENBACH EICHEL 2 EICHEL 3 ISCH	2022
SARRESUD	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de SARRESUD	BURBACH SARRE 3	2022
WEYER	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de WEYER	ISCH	2022

**Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)**

<b>Système d'assainissement</b>	<b>Action</b>	<b>Masse(s) d'eau</b>	<b>Année prévi.</b>
DIEMERINGEN	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de DIEMERINGEN [cd. SANDRE 026709501456]	EICHEL 2	2022

## Actions Milieux aquatiques

**Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)**

<b>Masse d'eau</b>	<b>Action</b>	<b>Année prévi.</b>
GELOECHGRABEN	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Geloechgraben	2025-2027
HOPPBACH	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Hoppbach	2025-2027
SARRE 3	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Sarre 3	2025-2027
TIEFGRABEN	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Tiefgraben	2025-2027

**Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)**

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

**Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)**

<b>Masse d'eau</b>	<b>Action</b>	<b>Année prévi.</b>
HOPPBACH	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Hoppbach	2023-2024

## Actions Captages

**Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)**

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

## Actions Industries

**Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)**

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SOTRALENTZ	DRULINGEN	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ISCH	2023-2024
JUS DE FRUITS D'ALSACE	RIMSDORF	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	SARRE 3	2022
FLABEG FRANCE	SARREWERDEN	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	SARRE 3	2023-2024

### Actions Ressource

#### Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Masse(s) d'eau	Commune(s)	Action	Année prévi.
NAUBACH 2 SARRE 3	SARREWERDEN	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE SARREWERDEN	2023-2024

#### Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
ZIEMEX	SARRE-UNION	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	SARRE 1	2023-2024
SAREL	SARRE-UNION	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	SARRE 1	2023-2024